



LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015, relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la délibération du jury en date du 31 mai 2024.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont déclarés admis au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, session 2024, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

<i>Titre</i>	<i>Nom de famille</i>	<i>Nom de naissance</i>	<i>Prénom</i>
M.	BAUZET		Christophe
Mme	BEN CHERIFA		Naouel
Mme	BOURGES LE-GOFF	LE-GOFF	Morgane
M.	FERBOS		Jean-François
Mme	GIAMMATTEI		Laurence
Mme	LANNOT		Sandie
Mme	MATHIS	SANTIN	Delphine
M.	MICELI		Philippe
Mme	SAUBOI		Katy
Mme	SEGUI ENTRAYGUES	ENTRAYGUES	Adeline
Mme	TESSIER	LOOTEN	Emmanuelle

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, 07 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL.